

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaients présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absent :

M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Commission consultative de règlement à l'amiable - SARL HORIZON

N° 6.1

M. CHASSAIN Gaston, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Initialement créée en 2015 afin de permettre l'indemnisation des commerçants ayant subi un préjudice lié aux travaux de requalification des principales rues piétonnes du centre-ville de Limoges, la Commission consultative de règlement amiable (CCRA) a été pérennisée en 2017. Son champ d'intervention a également été élargi à l'ensemble du territoire communautaire et aux travaux publics, principalement de voirie et interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole.

Sa composition et le principe d'instruction préalable des dossiers par une structure indépendante de Limoges Métropole garantissent l'impartialité de la procédure et l'égalité de traitement des demandeurs.

Elle se réunit autour de son Président, juge au tribunal administratif de Limoges, autant de fois que nécessaire pour donner un avis sur l'ensemble des dossiers instruits par l'interconsulaire. Chaque indemnité votée par le conseil communautaire donne lieu à la signature d'un protocole transactionnel entre Limoges Métropole et le commerçant concerné encadrant les conditions et modalités de versement de l'indemnisation.

Suite à la demande d'indemnisation déposée par la SARL HORIZON, la CCRA a été consultée par écrit le 10 janvier 2024 et ses membres ont donné un avis favorable au dossier. La période de travaux, portant sur la réfection de la voirie et le renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements associés, rue Christophe Duverger à Limoges, s'est déroulée du 9 janvier au 23 juin 2023. L'établissement concerné a été impacté par le déroulement de la 3^{ème} phase de travaux qui s'est déroulée du 3 avril au 26 mai et qui a entraîné une fermeture de la rue à la circulation automobile avec maintien des accès piétons et riverains.

La demande d'indemnisation a porté sur le dossier suivant :

Au Plaisir, restaurant traiteur situé au 11 rue Christophe Duverger à Limoges

Forme juridique : SARL dirigée par M. Guillaume LONDEIX

Perte de chiffre d'affaires constaté sur la période : - 2 582 €

Perte de marge brute sur la période : - 1 449,30 €

Indemnité proposée : 579,70 €

Le conseil communautaire décide :

- d'arrêter le montant de l'indemnisation versée par Limoges Métropole pour la SARL HORIZON à 579,70 € ;
- d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord transactionnel et tout document devant intervenir dans ce cadre ;

- d'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024